

# SYNTHÈSE CE 65



## RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif (le Conseil) du mécanisme pour un développement propre (MDP) a tenu sa [65<sup>ème</sup> réunion](#) (du 21 au 25 novembre 2011) à Durban, en Afrique du Sud. Le Conseil a approuvé la Norme de projet (NP), la Norme de validation et de vérification (NVV) et la Procédure du cycle de projet (PCP), ainsi qu'un plan clairement défini sur la façon et le moment appropriés pour opérer la transition du MDP vers ces dernières. D'autres approbations importantes ont également eu lieu : une norme d'échantillonnage visant à servir d'orientations pour l'échantillonnage dans les activités de projet et les programmes d'activités au titre du MDP ; une norme relative aux programmes d'activités, constituant une consolidation de trois normes et d'une procédure existantes ; des valeurs par défaut et un programme de travail pour les lignes directrices relatives à des niveaux de référence normalisés dans des secteurs spécifiques ; une procédure permettant aux autorités nationales désignées de proposer des technologies d'énergies renouvelables de très faible ampleur pour l'additionnalité automatique et la révision de l'outil d'additionnalité. Le Conseil a approuvé deux nouvelles méthodes pour les projets de grande ampleur, une nouvelle méthode pour les projets de faible ampleur et en a révisé plusieurs autres (projets de grande ampleur et projets de faible ampleur). Le Conseil a interagi avec divers forums et autres parties prenantes. Le Conseil a lancé deux appels à contribution publique afin d'étayer les travaux à venir sur le MDP.

---

### Questions relatives à la gouvernance

**Faits marquants** : Le dialogue de politique générale sur le MDP sera lancé dans le cadre d'un événement parallèle à la dix-septième séance de la Conférence des parties (CP17), le 3 décembre 2011 à Durban, en Afrique du Sud. La sélection des membres du

groupe a été menée en consultation avec les membres et les membres suppléants du Conseil et en conformité avec le [mandat](#) pour le dialogue de politique générale sur le MDP établi lors de la 64<sup>ème</sup> réunion. [L'appel aux contributions publiques](#) concernant la portée du dialogue, défini lors de cette même

réunion, est ouvert jusqu'au **16 janvier 2012**.

Impacts pour les parties prenantes :

Les parties prenantes peuvent proposer des questions à intégrer au dialogue. Le résumé des contributions sera partagé avec le groupe chargé d'animer le dialogue et sera examiné lors de la 66<sup>ème</sup> réunion du Conseil.



**Questions relatives aux normes, aux outils et aux lignes directrices**

Faits marquants : Le Conseil a approuvé les normes suivantes :  
« [Norme relative à l'échantillonnage et aux sondages dans les activités de projet et les programmes d'activités au titre du MDP](#) »,  
« [Norme relative à la démonstration de l'additionnalité, l'élaboration de critères d'éligibilité et l'application de méthodes multiples pour les programmes d'activités](#) », la [NVV](#), la [NP](#) et [un plan de mise en œuvre des normes NP, NVV et PCP](#). Le Conseil a également approuvé [des valeurs par défaut](#) et un [programme de travail](#) pour les lignes directrices relatives à des niveaux de référence normalisés dans des secteurs spécifiques. Le Conseil a demandé au secrétariat de poursuivre ses travaux sur le projet de lignes directrices pour compléter le formulaire du descriptif de projet (DP) au titre du MDP et le projet de « Glossaire des termes du MDP » pour leur examen lors de la 66<sup>ème</sup> réunion.

Impacts pour les parties prenantes :

Avec l'approbation d'une norme d'échantillonnage, les parties

prenantes disposent d'un ensemble de lignes directrices communes pour l'échantillonnage et d'exemples de bonnes pratiques couvrant les activités de projet et les programmes d'activités de grande ampleur et de faible ampleur. De plus, les entités opérationnelles désignées disposeront ainsi d'orientations concernant la façon de revoir les plans d'échantillonnage et de sondage dans les descriptifs de projets, ainsi que sur la manière d'appliquer l'échantillonnage au travail de validation et de vérification. Grâce à l'approbation de la norme relative aux programmes d'activités, les parties prenantes disposent d'un document consolidé unique. Ce dernier sera amélioré en tenant compte des points de vue valables d'utilisateurs fournis par les parties prenantes. Les descriptifs de projet liés aux programmes d'activités soumis pour enregistrement après le **25 juillet 2012** doivent utiliser cette nouvelle norme relative aux programmes d'activités. Les NVV et NP constituent des documents essentiels dans le cadre d'une élaboration et d'une approbation plus objectives et efficaces des activités de projet au titre du MDP. Leur plan de mise en œuvre inclut leur date de mise en vigueur et les étapes de transition entre les processus existants et ceux à mettre en place. Les valeurs par défaut pertinentes pour l'élaboration de niveaux de référence normalisés offrent une mise en œuvre rapide des lignes directrices établies à cet égard.



### Questions relatives aux procédures

**Faits marquants :** Le Conseil a approuvé la [PCP](#) ainsi que son [plan de mise en œuvre](#). Il a également approuvé la « [Procédure relative à la soumission et à l'examen de technologies d'énergie renouvelable de très faible ampleur pour l'additionnalité automatique](#) » pour les autorités nationales désignées. Le Conseil a examiné les contributions externes au projet de « Procédure pour le traitement des déficiences importantes relevées dans les rapports de validation, de vérification ou de certification précédents ». Il a également demandé au secrétariat de mener une étude centrée sur la disponibilité de produits d'assurance et produits connexes, en incluant leur coût, avec l'assistance d'experts dans les domaines concernés.

#### **Impacts pour les parties prenantes :**

La PCP constitue l'un des documents essentiels dans le cadre d'une élaboration et d'une approbation plus objectives et efficaces des activités de projet au titre du MDP. Son plan de mise en œuvre inclut sa date de mise en vigueur et les étapes de transition entre les processus existants et ceux à mettre en place. Avec l'approbation de la procédure pour les autorités nationales désignées, la distribution régionale des activités de projet au titre du MDP devrait s'améliorer. En ce qui concerne les soumissions déjà réalisées par les autorités nationales désignées, le Conseil a

convenu de les traiter conformément à la nouvelle procédure et de charger le secrétariat de demander aux autorités nationales désignées de fournir toute l'information complémentaire requise dans ce cadre.



### Questions relatives à des sujets de politique générale

**Faits marquants :** En réponse aux lettres reçues de la part des entités opérationnelles désignées et d'autres parties prenantes, le Conseil a révisé l'outil méthodologique « [Démonstration et évaluation de l'additionnalité](#) » dans le but d'y incorporer toutes les dispositions fixées par les lignes directrices pour la notion de « première réalisation de ce type » et celle de « l'usage établi ». En outre, le Conseil a demandé au secrétariat de revoir l'outil combiné pour y incorporer les dispositions des mêmes lignes directrices, pour son examen lors d'une prochaine réunion.

#### **Impacts pour les parties prenantes :**

La révision des outils apportera plus de clarté et de cohérence. De plus, elle permettra de s'assurer que les projets employant les mesures fixées dans les lignes directrices sont traités de façon cohérente, et que les projets enregistrés et les projets soumis à la validation ne sont pas assujettis à l'analyse de l'usage établi.



### Dialogue avec divers forums et autres parties prenantes

Le Conseil a pris note des sujets suivants : **(a)** le plan de travail pour le renforcement des capacités et le développement des compétences associées pour les autorités nationales désignées et autres parties prenantes ; **(b)** la réunion du Forum de coordination des DOE/AIE qui s'est tenue le 27 octobre 2011 à Bonn, en Allemagne ; **(c)** les plans du secrétariat destinés à établir une communication régulière avec les entités opérationnelles désignées au moyen de téléconférences organisées tous les six mois en 2012.

En réponse aux lettres reçues de la part des entités opérationnelles désignées et autres parties prenantes, le Conseil a reconnu le besoin de réviser l'outil d'additionnalité et l'outil combiné. Tel qu'indiqué ci-dessus, le Conseil a revu l'outil d'additionnalité lors de cette réunion et se penchera sur la révision de l'outil combiné lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil a rencontré divers forums et autres parties prenantes, a apporté des réponses aux questions soulevées et les a remerciés pour leurs apports.



### Appel à contribution auprès des parties prenantes

La contribution des parties prenantes est sollicitée sur les questions suivantes :

**(a)** Projet d'outil pour déterminer les émissions dues aux projets de digesteurs anaérobies, du **28 novembre 2011** au **28 décembre 2011**.

**(b)** Projet de lignes directrices relatives à l'assurance et au contrôle de la qualité des données, du **8 décembre 2011** au **20 janvier 2012**.

**Prochaine réunion : CE 66  
27 février au 2 mars 2012  
Bonn, Allemagne**

Crédits photos : 1. « Blue rival » de Fuping Wang 2. « Dreamlike Lighthouse » de Fuping Wang 3. « Windmill workers » de Chen Haiqing 4. « Coal mine methane project » de Ruben Martinez Rubio 5. « Windmill and excavator » de Zhongchao Huang 6. « Workers pass raw mud bricks » de Abeer Ibrahim

*Clause de non-responsabilité : La SYNTHÈSE CE 65 est publiée par le secrétariat de la CCNUCC pour le compte du CE du MDP et propose une synthèse accessible des réunions du CE. Elle ne constitue pas un document officiel du CE du MDP et, par conséquent, ne doit pas être considérée comme telle.*

Publiée le 8 décembre 2011